



ADMISSION AU PROGRAMME ACCESSIBILITÉ LOISIRS

LE PROGRAMME

Le programme *Accessibilité Loisirs* permet de rendre accessible le camp de jour aux enfants dont la famille vit une situation de faible revenu.

CLIENTÈLE VISÉE

Les jeunes résidents de la Ville de Chambly âgés entre 4 et 13 ans, vivant sous le seuil de la pauvreté.

OBJECTIFS

- Favoriser l'accessibilité du camp de jour, en permettant aux familles à faibles revenus, d'avoir l'opportunité d'inscrire leur(s) enfant(s) au camp de jour;
- Favoriser l'amélioration de la qualité de vie des familles à faibles revenus par l'intégration des enfants à des activités de loisirs tel que le camp de jour;
- Favoriser le développement de l'estime de soi des jeunes par des expériences positives de participation à des activités de loisirs;
- S'assurer que les participants ne soient pas identifiés par leur statut de personne ou de famille vivant sous une situation de faibles revenus.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

La notion de pauvreté est très large et se présente sous plusieurs formes. Cependant, dans un souci d'équité, l'admissibilité sera établie en fonction du revenu familial annuel brut (avant impôt) des personnes

Voici le tableau qui est le cadre de référence pour le programme ¹ :

Taille de la famille	Revenus familial
1 personne	23 549 \$
2 personnes	29 316 \$
3 personnes	36 041 \$
4 personnes	43 759 \$
5 personnes	49 631 \$
6 personnes	55 976 \$
7 personnes ou plus	62 321 \$

¹Statistique Canada (2023-05-02) *Seuil de faible revenu (SFR) avant et après impôt selon la taille de la communauté et la taille de la famille, en dollars courants*

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110024101>

En plus de respecter le seuil de revenu familial, le demandeur doit respecter les conditions suivantes :

1. Être résidant de la Ville de Chambly;
2. Pour déposer une demande de soutien financier, le parent et l'enfant doivent détenir une Carte Accès. Pour savoir comment se la procurer, consulter : <https://ville.chambly.qc.ca/citoyens-residants-ville-de-chambly/carte-acces/>
3. Présenter tous les documents officiels nécessaires attestant les revenus familiaux de la dernière année financière (avis de cotisation ou relevé fiscal).

Il est à noter que :

- Les demandes ne répondant pas aux critères dont le dossier est référé par un par un professionnel (par exemple un représentant du CISSS de la Montérégie ou du Carrefour Familial du Richelieu) pourrait être prises en considération;
- En raison des enveloppes budgétaires limitées, la Ville se réserve le droit de refuser des demandes si la limite financière est atteinte

MONTANT FINANCIER OCTROYÉ PAR LA VILLE

- Le montant alloué serait un montant forfaitaire fixe jusqu'à un maximum de 427 \$.
- Ce montant correspond à 50 % des coûts totaux pour un enfant pour un été complet en camp régulier.
- Ainsi, une famille démunie pourrait obtenir un montant de 366 \$ et couvrir l'entièreté de sa facture si elle s'inscrit à 3 semaines de camp.

INSCRIPTION AU PROGRAMME ACCESSIBILITÉ LOISIRS

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

1. Remplir le formulaire de demande de soutien financier;
2. Joindre à la demande, les avis de cotisation les plus récentes du ménage ou un carnet de réclamation (bénéficiaires de l'aide sociale);
3. Transmettre le formulaire et les documents à marie-claude.duguay@ville.chambly.qc.ca, à l'attention de Marie-Claude Duguay.

La date limite pour déposer une demande est le 1^{er} avril de chaque année.

CONFIRMATION

Un courriel de confirmation sera transmis au demandeur confirmant le montant financier octroyé dans un délai de 10 jours ouvrables.

Les modalités d'inscription au programme de camps de jour vous seront alors acheminées par la responsable du programme.

COORDONNÉES

Marie-Claude Duguay

Agente – Division Vie communautaire et événements

Téléphone : 450 658-8788 Courriel : Marie-claude.duguay@ville.chambly.qc.ca